

ORGANISATION CHAMPIONNAT DU VAR DE TIR EN SALLE

REGLEMENT 2023

- 1 – Ne peuvent prétendre à participer uniquement les archers ayant réalisé 3 scores au minimum dans la saison en cours. (Le CD se réserve le droit de repêcher un ou plusieurs archers n'ayant pas réalisé le nombre de scores nécessaires).
 - 2 – Les archers qualifiés doivent impérativement confirmer leur inscription auprès du CD et du club organisateur, au plus tard à la date fixée sur le mandat du Championnat du Var.
 - 3 – Les archers qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas participer au Championnat du Var sont priés de le signaler impérativement au CD et au club organisateur, le plus rapidement possible afin de pouvoir repêcher les archers en attente.
 - 4 - Le CD83 se garde le droit de modifier les quotas de chaque catégorie en fonction du nombre d'archers ayant réalisé les 3 scores dans la saison en cours.
 - 5 – Le championnat est individuel (pas d'équipe), pour cette compétition seules les tenues de club ou blanches seront acceptées.
 - 6 – Comme pour le Championnat de France, les duels jeunes et adultes se feront selon la règle des $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et finale.
 - 7 - Les duels se dérouleront uniquement si la catégorie comporte au minimum 4 archers présents le jour du Championnat. En cas de catégorie comportant 1, 2 ou 3 archers, le classement du Championnat du Var se fera en fonction du classement du tir qualificatif.
 - 8 - Pour les catégories adultes, il sera réalisé des duels scratch par arme (classique et poulies femme et homme) en $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et finale.... pour favoriser la pratique des duels.
- Pour les catégories adultes Classiques et Poulies les résultats des duels en scratch ne seront pas pris en compte pour l'attribution du titre de Champion du Var. Seuls les duels par catégorie permettront de désigner le Champion ou la Championne du département.**
- 9 – Les entraîneurs doivent être munis d'un badge « Entraîneur ou coach ».
 - 10 – Un tableau des qualifiés sera mis à jour régulièrement et consultable sur le site du CD.
 - 11 – Chaque club est tenu d'informer ses archers sur ces modalités de participation au Championnat du Var.